



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL12-DE



Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

12. DISPOSITIF « RÉVÉLER LES HERBIERS » - OCTROI D'UNE AIDE À LA DEVANTURE COMMERCIALE À L'ENTREPRISE « ARTISA COIFFURE »

Par délibération n°3 du 9 Décembre 2024, le Conseil municipal de la Ville des Herbiers a créé un règlement général d'aides aux devantures commerciales dénommé « RÉVÉLER LES HERBIERS ». L'objectif de cette aide est de favoriser l'harmonie et la qualité des devantures commerciales du centre-ville et du quartier d'Ardelay.

A ce titre, l'E.I ARTISA COIFFURE représentée par Mme Emilie CARCAUD a déposé une demande d'aide pour la modification de son commerce «ARTISA COIFFURE» situé 20 Grand Rue Saint Blaise, 85500 Les Herbiers.

Ce projet correspond aux critères d'attribution figurant au règlement, il est donc proposé à l'E.I ARTISA COIFFURE la signature d'une convention, ci-annexée, pour l'octroi d'une aide selon les modalités suivantes :

MONTANT DE LA SUBVENTION	70 % du montant HT des travaux éligibles plafonné à 10 000€. Soit 6097.84€
FORMAT DE LA SUBVENTION	UNE SEULE DEMANDE PAR COMMERCE,
PÉRIODE CONCERNÉE	Une demande par cellule commerciale déposée du 1 ^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°3 du 9 Décembre 2024 portant « Création d'une aide aux devantures commerciales du centre-ville des Herbiers et du quartier d'Ardelay dénommé « RÉVÉLER LES HERBIERS ».

Vu la délibération n°5 du 7 Juillet 2025 modifiant le règlement d'attribution de l'aide aux devantures commerciales,

Vu la demande déposée par l'E.I ARTISA COIFFURE conforme au règlement du dispositif.

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, administration générale, commerce et centre-ville du 28 Janvier 2026.

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

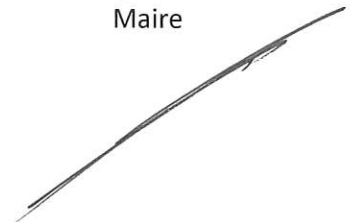
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'attribuer à l'E.I ARTISA COIFFURE l'aide telle que mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération, notamment la convention annexée.

Angélique RICHARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026
Notifié le :